

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-93/SG/AI portant nomination de M. Hassan Ewad Ali en qualité d'Akel Haïssamalé .

n° 73-93/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
13 janvier 1973

Numéro JO
n° 2 du 25/01/1973

Date du numéro
25 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

M. Hassan Ewad Ali est nommé Akel de la tribu Haïssamalé, Cercle de Tadjourah, pour compter de la date de signature de la présente décision. M. Hassan Ewad Ali percevra à ce titre une indemnité mensuelle de sept mille huit cents francs Djibouti (7.800 FD). Imputation budgétaire:

chapitre 14, article 2, paragraphe 4 (P.B. n° 5).